

# **BULLETIN D'INFORMATIONS**

**Juin 2021**



# Mot du Maire

---

Chères Maransinoises, chers Maransinois,

Mars 2020 - juin 2021 : plus d'un an déjà. Plus d'un an que nous vivons sans comprendre exactement ce qui nous arrive. Un an d'inquiétude. Un an de discours dissonants, des uns et des autres, ce qui nous a d'ailleurs permis de découvrir que nous avons des milliers d'épidémiologistes en France qui chacun, à sa façon, soit nous fait peur, soit nous rassure.

Mai 2020 - mai 2021 : une année. Une année que la nouvelle équipe est en place

Nous ne vous embêterons pas dans ce bulletin avec ce qui a été fait en période de confinement, de sécurité, de fonctionnement des écoles et désormais de vaccination.

Un seul mot cependant « merci ».

Merci à vous tous car vous avez été remarquablement raisonnables et prudents pendant cette période, un grand merci aussi aux professeurs des écoles qui ont géré au mieux cette période, un grand merci à nos médecins et à nos professionnels de santé qui nous ont accompagnés, un grand merci aux équipes municipales qui ont suivi au jour le jour les injonctions quelque fois contradictoires des autorités sans jamais broncher, un grand merci à la Cali et à son président Philippe Buisson qui ne nous a pas oubliés et qui a tout fait pour que les habitants des communes les plus éloignées de Libourne soient vaccinés en priorité.

Dans ce contexte perturbé, nos objectifs avancent plus lentement que prévu mais avancent tout de même.

Vous êtes nombreux à venir en Mairie pour attirer notre attention sur les améliorations que nous pourrions apporter dans votre quotidien.

La vitesse sur les routes : Vous avez été nombreux à nous demander de tout faire pour que les usagers de la route circulent moins vite. Difficile toutefois de répondre à votre demande car les choix d'aménagement faits pas le passé ont conduit à privilégier une urbanisation le long des routes départementales... qui sont de la compétence du département et non de la commune. Nous allons cependant engager une campagne de mesure des vitesses avec l'aide du Centre routier. Mais bien sûr cela ne nous exonère pas de toute action dans le bourg, car là aussi, la vitesse est souvent excessive.

La sécurité et la tranquillité des habitants de la commune : Nous sommes régulièrement en relation avec la gendarmerie qui, je peux en témoigner, ne ménage pas sa peine. Mais, si nous avons quelques soucis à Maransin, mes discussions avec les élus des communes voisines me conduisent à penser que nous restons préservés sans même aller jusqu'à évoquer la situation des villes voisines. Il faut donc raison garder sur ce sujet tout en restant vigilants. Cet esprit de vigilance vous conduira à nous signaler tout trouble, de telle sorte que nous pourrions relayer les incidents aux services de gendarmerie.

Le sport : Vous avez pu voir que l'association foot de Maransin a « remonté ses manches » et a remis en état le terrain à de football. Plus de XX personnes sont membres du club et un nouveau terrain d'entraînement devrait voir le jour.

Urbanisme : La révision de la carte communale est en route. La Cali a accepté notre demande de révision et un cabinet d'étude sera très bientôt nommé pour nous aider à proposer une nouvelle carte communale répondant à nos contraintes.

Cette révision va structurer notre action car nous allons devoir penser ce que nous voulons pour notre commune, ce que nous voulons changer, ce que nous ne voulons pas changer. Comment nous vivons notre commune. Ces questions et bien d'autres seront au cœur des travaux engagés, travaux qui seront menés en toute transparence.

Nous avons encore bien à faire mais en cette période de l'année qui annonce les vacances je vous souhaite à tous de prendre un repos bien mérité et surtout des forces pour être prêts pour une rentrée que nous espérons tous sans masque. Formons en le vœu.

Votre Maire



### *Remplacement de notre agent communal*

Notre agent communal, Monsieur Gorrichon ayant démissionné le 15 décembre 2020, nous dû lancer le processus de recrutement d'un nouvel agent. Nous avons reçu en mairie 12 candidatures. La commission recrutement composée de Virginie Morel, Patrick Chevrier, Patrice Deleu, Wilfried Verdier et de Julien Sabourdy a rencontré tous les candidats. Considérant la masse de travail générée par la superficie de la commune, par 37 km de voirie et par l'importance du bâti communal à entretenir, loué ou non, considérant également que notre employé actuel bénéficie d'un temps partiel thérapeutique, l'équipe municipale a décidé à l'unanimité de recruter 2 agents et de leur proposer un CDD de 6 mois renouvelable ce qui lui permettra de vérifier le bien-fondé de 2 recrutements et de rectifier le tir si nécessaire.

Patrice DELEU et Wilfried VERDIER seront les conseillers référents en charge de l'organisation des plannings et travaux confiés à ces nouveaux agents.

*Logements communaux* Les 4 logements situés au 29 le bourg (ancien Bar/épicerie de Mme PEREZ) sont maintenant loués. Le montant des loyers a été fixé en accord avec l'organisme Solidarité Habitat. Il s'élève 210 € les T2 et 309 € pour les T3.

## Infos urbanisme

Nous vous rappelons que toute construction neuve ou modification sur une construction existante est soumise à une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire) à déposer auprès des services de la mairie.

Pour les constructions de moins de 20 m<sup>2</sup>, le changement des menuiseries, les clôtures ...il faut absolument déposer une déclaration préalable de travaux

Pour les constructions de plus de 20 m<sup>2</sup>, une demande de permis de construire est obligatoire. Au-delà de 150 m<sup>2</sup>, les plans doivent être confiés à un architecte.

Vous pouvez télécharger les documents nécessaires à votre demande sur la plateforme :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/autorisation-durbanisme-une-nouvelle-demarche-en-ligne-pour-accompagner-et-simplifier-la-procedure>

## Les arrêts de bus

En liaison avec la Cali, un recensement des arrêts de bus de notre commune a été établi, et des actions ont été mises en place afin de résoudre certains dysfonctionnements et sécuriser au maximum tous les utilisateurs de nos routes (piétons, 2 roues, 4 roues).

Tous les arrêts de bus scolaire et Transport à Arrêts Déterminés sont et seront représentés par un totem ou poteau ce qui n'était pas forcément le cas avant.

Les totems et poteaux Transport à Arrêts Déterminés existants vont être ou ont été restaurés entièrement, ainsi que certains abris de bus. Rien n'est encore défini pour avoir de nouveaux abris bus.

Quatre arrêts de ramassage scolaire sont suspendus (Vivier, Dominique, Sepeau et Ragon) car il n'y a pas d'enfants déclarés à ces endroits-là.

Certains secteurs où il y avait un arrêt de bus de chaque côté de la route en ont eu un de supprimé car nous avons souhaité que les enfants montent et descendent du même côté afin de limiter les traversées de route pour leur sécurité, dans la mesure où le sens de rotation du bus le permet.

Deux arrêts vont être déplacés de quelques mètres, toujours pour la sécurité des enfants en priorité mais aussi pour ne pas gêner certains administrés (Grugier, Landournerie).

Le Transport à Arrêt Déterminé de Sepeau va lui aussi être déplacé.

Il va être rappelé aux chauffeurs, par le biais de la Cali, de bien respecter bien les arrêts et de ne pas déposer les enfants un peu n'importe où pour des raisons de sécurité (suite à une réclamation en mairie).



## Jeunes diplômés

Les jeunes qui ont obtenu un diplôme scolaire l'année dernière seront, comme chaque année, mis à l'honneur dès que les circonstances le permettront. Pour cela, merci de vous rapprocher des secrétaires de la mairie afin de vous inscrire.

## La fibre à l'école

Notre école a fait l'objet de toute notre attention depuis le début de notre mandat. Nous l'avons équipée de 15 ordinateurs en réseau (5 par classe) avec sauvegarde des travaux sur un NAS (serveur de stockage) : les enfants (et les enseignants) peuvent ainsi retrouver leurs travaux, les récupérer pour les continuer ou les corriger, les conserver pour l'année suivante, etc...

Depuis février, elle est équipée de la fibre ce qui permet un accès rapide à internet pour profiter des aides pédagogiques. Des tableaux numériques interactifs viennent d'être installés.

Le but : mettre à la disposition de nos enseignants des outils pour développer l'autonomie des élèves et favoriser la réussite scolaire à travers de nouvelles méthodes d'apprentissage.

## Notre cantine scolaire et la loi EGAlim

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, notre restauration scolaire devra obéir à la loi EGAlim à savoir :

Intégration de 50% de produits responsables dont 20% bio dans les menus  
(le pourcentage se calcule sur la valeur des produits)



Exemple de produits durables :

- Produits bio
- Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)
- Appellation d'Origine Protégée (AOP)
- Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)
- Label Rouge
- Ecolabel
- Label Régions Ultra Périphériques (RUP)
- ...



A partir  
de janvier  
2022

Obligatoire pour  
toutes les  
restaurations  
collectives  
publiques

Afin de nous préparer à ce changement, nous avons décidé de réaliser une phase test à partir du 3 mai jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nos menus sont élaborés par une diététicienne (entrée, plat et sa garniture, fromage 2 fois par semaine, dessert), ils privilégient les produits labélisés, les circuits courts (viande locale de Nouvelle Aquitaine par exemple) et les produits frais (légumes, fruits de saison...) Les produits surgelés peuvent être présents en conservant le gage de qualité ou le label bio.

### Exemple de menu :

Lundi 03/05	Mardi 04/05	Jeudi 06/05	Vendredi 07/05
COQUILLETES AU MAIS ET OEUUF	SALADE VERTE BIO AU THON	FONDS D'ARTICHAUTS SCE VGTE	TOMATES SAUCE VINAIGRETTE MAISON BIO
BOULES BLE THAI PANEE SCE TOM.	SAUTE DE BOEUF AUX OLIVES (ORIGINE NOUVELLE AQUITAI)	ESCALOPE DE DINDE AU JUS	POISSON FRAIS DU JOUR
POEELE CHAMPETRE	FUSILLI AU BEURRE BIO	RIZ CAMARGUE ROUGE COMPLET BIO	COURGETTES BIO CRÈME D'AIL
BÛCHE DE CHÈVRE BIO		ST NECTAIRE LAITIER AOP	
FRUIT DE SAISON	YAOURT BIO AU CITRON	FRUIT DE SAISON	FLAN NAPPE AU CAMEL BIO

Pictogramme commercial		
	Recette bio	
	Label Rouge	
	France	
	Viande bovine française	
	Bleu blanc coeur	

Nous questionnerons parents et enfants en fin d'expérience pour connaître leurs avis et leur ressenti.

Nous pourrons ainsi, après analyse d'expérience, déterminer ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas, adapter nos menus aux goûts des enfants tout en conservant des repas équilibrés et de qualité pour la rentrée 2021.

## Vaccination anti-covid

A l'initiative de Philippe BUISSON, Maire de Libourne Président de la Cali et de ses équipes, la CALI a créé un centre de vaccination mobile, le vacci-bus, pour venir plus près des personnes âgées dans le maximum de communes de La Cali, en priorisant les plus petites et celles qui sont les plus éloignées des centres de vaccination, notamment celui de Libourne.



et

au

La tâche n'a pas été facile et a dû respecter de nombreux impératifs : un nombre de doses multiples de 6 pour n'en perdre aucune (un flacon contient 6 doses), la capacité de vaccinale par jour (environ 45), et la dotation de l'ARS (agence régionale de santé) sur ce dispositif (soit 200 injections par semaine pour démarrer).

Nous avons contacté toutes les personnes âgées de plus de 75 ans et diffusé l'information à l'intention des personnes plus jeunes mais souffrant de comorbidités. Nous avons donc eu 68

volontaires qui ont été répartis sur plusieurs jours. 6 sont allés le 11 mars compléter les listes de Lapouyade pour éviter la perte de vaccins.

Les autres ont été vaccinés à Maransin (parking de la salle polyvalente) les 12 et 19 mars. Un nouveau passage du bus a eu lieu les 9 et 16 avril pour l'injection de la 2<sup>nd</sup>e dose. Cette opération s'est déroulée dans la bonne humeur, une petite collation permettant de passer un petit quart d'heure sous surveillance après l'injection. Chacun a salué cette belle initiative et a chaleureusement remercié la CALI.

## La Bibliothèque

Les travaux de rénovation de la bibliothèque ont eu lieu pendant les vacances de février afin de ne pas désorganiser les interventions de l'école.

C'est l'équipe du conseil municipal qui s'est chargée des travaux afin de minimiser les coûts.

Il y a eu aussi l'aide d'un jeune administré et de sa maman pour déménager le contenu de la bibliothèque.

Le local derrière le bureau de Carène a été supprimé et le mur de séparation espace enfant/adulte a été en partie abattu de façon à laisser un comptoir ce qui donne plus de luminosité et d'espace. De nouvelles couleurs habillent les murs et du mobilier (qui a été troqué) vient égayer et rendre plus fonctionnelle notre bibliothèque. Carène a fourni un travail considérable pour tout réorganiser et mettre à votre disposition de nouveaux romans : elle vous invite à découvrir ou redécouvrir notre jolie bibliothèque.

AVANT :



PENDANT :



APRES :



## Tranquillité vacances

La gendarmerie renouvelle son opération « tranquillité vacances ». Pour bénéficier de ce service gratuit qui fonctionne toute l'année, RDV à la gendarmerie de Guîtres au moins 2 jours avant votre départ. Des patrouilles seront organisées près de votre domicile et vous serez prévenu en cas d'anomalie

## Enlèvement des encombrants

En accord avec le SMICVAL, le conseil a décidé la mise en place d'un service de ramassage des encombrants à destination de nos administrés les plus âgés (+ de 60 ans).

L'enlèvement se fera 1 fois par trimestre. Les personnes désirant bénéficier de ce service doivent se signaler auprès de la mairie.

### POUR RAPPEL :

#### **Le dépôt sauvage de déchets est interdit !**

Ce fléau coûte cher à la commune et aux administrés, et à la nature !

#### Pourquoi c'est interdit ?

Parce que ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

#### Qui ne respecte pas ?

Ce sont aussi bien les habitants des communes que des professionnels peu concernés par le respect de l'environnement et qui se moquent royalement du destin de leurs déchets.

#### Quelles sanctions ?

L'amende attribuée à un particulier pour un dépôt de déchet dans la nature s'élève à 68 euros. Et pour une entreprise cela peut grimper 2 ans de prison et/ou 75 000 euros d'amende selon le Code l'environnement, et confiscation du véhicule.

Mais visiblement cela ne semble pas très dissuasif !

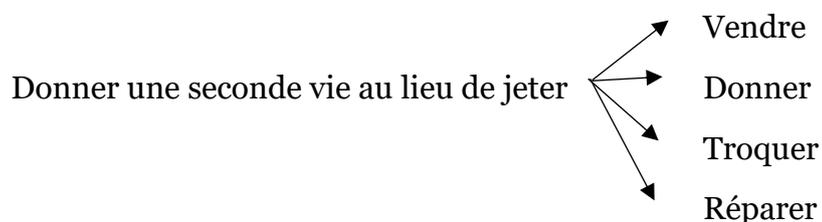
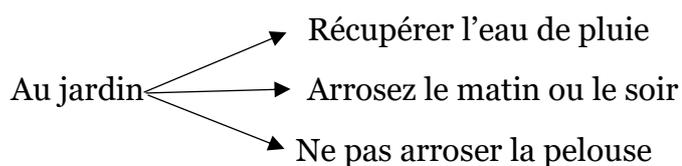
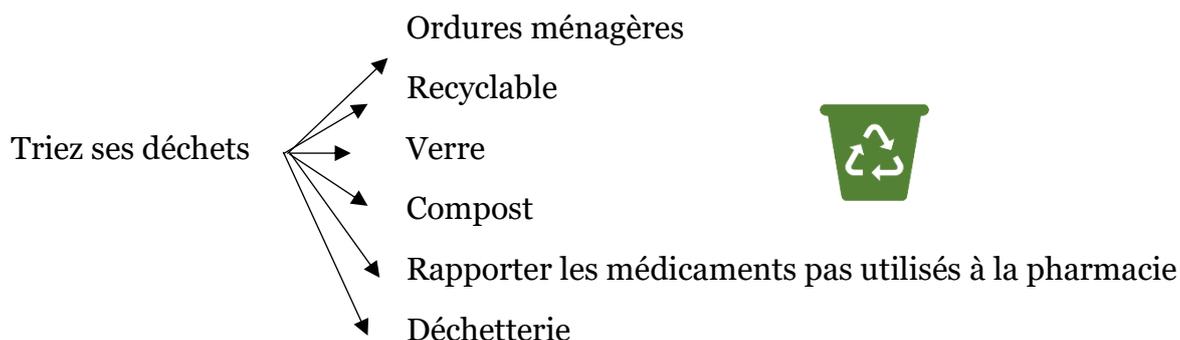
Il est de notre rôle de protéger notre environnement.



## Les gestes écologiques du quotidien

Savez-vous que le terme « écologique » a été inventé en 1866 par un biologiste Allemand qui a mis en évidence les relations entre les êtres vivants et leur environnement.

Aujourd'hui, il est possible pour chacun de réduire son empreinte écologique au travers de bons geste simples.



Boire de l'eau du robinet et utiliser de la vaisselle recyclable ou réutilisable,

Débrancher les appareils électriques en veille,

Ne pas jeter ses déchets dans la nature



## TESTONS NOS CONNAISSANCES AVEC CE QUIZ



- En France, l'eau du robinet est-elle plus ou moins chère que l'eau en bouteille ?
  - Plus cher.
  - Moins cher.

*Réponse : beaucoup moins cher !*



- Les publicités déposées dans nos boîtes aux lettres, chaque année, représentent une forte quantité de papier. Quelle est cette quantité ?
  - 22 kg
  - 33 kg
  - 40 kg
  - 47 kg

*Réponse : Chaque année, en moyenne à 40 kg par foyer par an.*



- Combien de kilogrammes d'ordures ménagères un Français jette-t-il par jour ?
  - 1 kg
  - 5 kg

*Réponse : 1 kg*



- Que fait-on des restes de produits dangereux après usage ? (par exemple, reste de White spirit, nettoyant pour four, dissolvant...)
  - On les jette dans les toilettes.
  - On les apporte à la déchetterie.
  - On les jette sur le bord d'un chemin.

*Réponse : on les rapporte à la déchetterie. Collectés, ces déchets seront éliminés par des filières spécifiques. Il ne faut absolument pas les jeter dans les égouts. Evidemment, on ne les jette pas dans la nature.*



- Entre 1960 et 2000, la production annuelle d'ordures ménagères de chaque français a...
  - Doubé
  - Triplé
  - Est la même

*Réponse : elle a doublé. Et c'est déjà beaucoup !*

## Petit Mémo de quelques logos

*Ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver...*



### **POINT VERT**

Logo trompeur s'il en est, le Point Vert n'indique absolument pas que les emballages sur lesquels on le trouve sont recyclables. Il signifie simplement que l'entreprise qui l'a apposé sur son produit verse une contribution à Citeo, un organisme chargé de piloter le tri et le recyclage en France. Né en 1992 mais source de confusion, il devrait progressivement disparaître au profit du logo Triman.



### **TRIMAN**

Apparu en janvier 2015, ce logo qui affiche un petit personnage et trois flèches noires signifie que l'emballage en question est valorisable, et peut donc être trié. Relativement rare il y a encore quelques temps, et visible uniquement sur les notices d'utilisation des produits ou les sites internet des fabricants, il devrait pourtant devenir une norme en matière de gestion des déchets ménagers et figurer sur tous les emballages recyclables à partir de 2021. C'est en tout cas le souhait du gouvernement actuel.



### **LES CONSIGNES INFO-TRI**

Qu'il s'agisse de barquettes plastiques à jeter ou d'emballages en carton à trier et recycler, les consignes info-tri sont complémentaires des sigles Point Vert et Triman. Explicites, elles vous simplifient la vie en vous précisant la destination de vos déchets, et vous encouragent à trier mieux et plus. Mis en place par Citeo (Ex Eco-Emballages) en 2012, elles sont désormais apposées sur plus de 20 milliards d'emballages.

## Un supermarché gratuit près de chez nous !

Connaissez-vous le Smicval Market (supermarché inversé) à Vayres ?

Il fonctionne sur le principe du troc avec deux objectifs : zéro déchet et zéro dépense pour ses adhérents.

Avant d'être un supermarché, Smicval est un service de collecte d'ordures ménagères. Avec ce nouveau concept, la déchetterie se réinvente pour donner une nouvelle vie aux « déchets ». L'enseigne gère 12 déchetteries sur le territoire du Libournais et Haute Gironde. Le nouveau concept de Smicval Market a été créé pour repenser la déchetterie.



### Comment ça marche ?

L'accès est réservé aux habitants du territoire, particuliers et collectivités sur présentation de votre carte des services (si vous n'en possédez pas encore demandez la sur [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)).

Il suffit de remplir le coffre de la voiture d'objets (décoration, mobilier, électroménager...) dont on ne se sert plus et de les échanger sur place contre d'autres produits et repartir, sans dépenser un seul sou.

Il y a différents rayons : cuisine, livre, bricolage, matériauthèque. Si vous avez un fond de peinture à déposer, vous pouvez le laisser en rayon. SI c'est un micro-onde avec une poignée cassée, on laisse un petit mot « avis aux bricoleurs » mais si ce dernier ne fonctionne plus du tout, il sera recyclé.

Si les objets ne trouvent pas preneur, le magasin travaille avec Eco-mobilier qui s'occupe de transformer les dons (meubles) en nouveaux matériaux ou en énergie pour un taux de revalorisation de +80%.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche écoresponsable avec deux objectifs : zéro déchet et zéro dépense.

Des ateliers éducatifs seront bientôt organisés pour les adhérents de Smicval avec plusieurs objectifs : apprendre à réutiliser ses vieux objets, recycler et éviter le gaspillage.

### **Smicval Market**

Adresse : 8 Chemin de Videau, 33870 Vayres

Téléphone : 05 57 84 74 00

Horaires : du Lundi au Samedi 9:00–12:00, 14:00–18:00 / Fermé le Dimanche

Rendez-vous : [smicval.fr](http://smicval.fr)

## Les Offres de Transport Calibus



**CALIBUS+**   
TRANSPORTS DE PROXIMITÉ DE LA CALI

Depuis septembre 2019, en ville comme à la campagne, toutes les communes de la Cali sont desservies gratuitement et bien évidemment les Maransinois peuvent en bénéficier.

**Du lundi au samedi** vous avez la possibilité de vous déplacer **avec la navette de la ligne B** (3 départs par jour). Elle part de Lapouyade et dessert Maransin jusqu'à Saint Denis de Pile, ce qui permet d'accéder à un bus qui vous mènera selon votre choix, soit à Libourne, soit à Coutras.

Pour en bénéficier il suffit d'habiter la communauté d'agglomération du Libournais, il vous faudra remplir une demande d'adhésion disponible sur le site de la Cali, fournir une photo d'identité, et un justificatif de domicile, pour les enfants de 13 à 17 ans une décharge de responsabilité sera nécessaire.

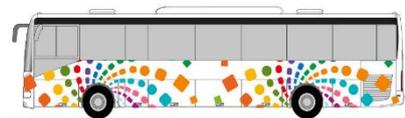
**Attention cette navette ne fait pas de transport scolaire.**

Votre dossier sera enregistré et vous pourrez réserver vos déplacements la veille avant 17 h 30 pour le lendemain (le vendredi 17 h 30 pour les déplacements le lundi), des programmations sur 1 mois sont possibles également.

Cette demande peut être faite directement à la Cali tel 05.57.51.00.24 ou bien par le biais du site de la Cali en téléchargeant le formulaire d'inscription. Bien évidemment, la Cali et notre équipe municipale restent disponibles si vous avez besoin d'aide pour accéder à ce service gratuit.

### ✓ **Le Transport Scolaire**

La Cali propose à l'ensemble des élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire un réseau de transport scolaire.



Transports à destination des écoles maternelles et élémentaires l'inscription se fait auprès de la mairie. En ce qui concerne notre RPI, les transports d'école à école vers Tizac de Lapouyade, Lapouyade ou Maransin ne dépendent pas de la CALI. Ils sont effectués par un mini-bus mis gratuitement à disposition de notre population scolaire par la commune de Lapouyade que nous remercions vivement.

Transports à destination des collèges et lycées l'inscription se fait au service transports de La Cali : 05 24 24 22 20 – [transportscolaire@lacali.fr](mailto:transportscolaire@lacali.fr) ou <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr> à partir du 14 juin 2021.

## ✓ **Le Transport de Personne à Mobilité Réduite**

La Cali propose également un service de transport dédié aux personnes à mobilité réduite.

Pour en bénéficier, il faut être en situation d'handicap, de perte d'autonomie permanente ou momentanée nécessitant une aide au déplacement ou être âgé de 75 ans ou plus.

Il peut être utilisé pour des RDV médicaux, courses, démarches administratives, visites de famille, activités culturelles sur l'ensemble du territoire de la Cali.



Cette navette fonctionne du lundi au dimanche de 7 h à 20 h, un tarif unique est appliqué de 2 euros pour un trajet, la vente de billet s'effectue directement au chauffeur.

Au préalable, une inscription est nécessaire au 05.24.24.21.68 ou sur le site de Calibus. Il vous faudra remplir une demande d'adhésion disponible sur le site de la Cali, fournir une copie de votre carte d'identité, un justificatif de domicile, ainsi qu'une carte de mobilité (inclusion mention invalidité, priorité, stationnement) ou un avis médical pour les personnes de – de 75 ans en perte d'autonomie provisoire. Pour les enfants de 13 à 17 ans une décharge de responsabilité sera nécessaire. Attention cette navette ne fait pas de transports scolaires.

Une fois votre dossier accepté, vous pouvez réserver vos trajets par téléphone, en ligne sur le site Calibus ou par le biais de l'application.

Réservation au plus tard la veille du déplacement avant 17h30 par téléphone.

Pour un déplacement le lundi, la réservation est à effectuer le vendredi avant 17h30.

Les réservations peuvent être anticipées jusqu'à 1 mois.

## *Point associatif*

### **La saison 2021/2022 est en préparation.**



Le football club de Maransin recherche des bénévoles et des joueurs pour intégrer ce nouveau club dynamique ! (Équipe féminine et masculine)

- Contact : Verdier Wifried – 06 26 33 20 07

# Vie Economique

Notre village est riche en **savoir-faire** !

Artisans, commerçants, indépendants, agriculteurs, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. En effet, nous voulons vous aider à vous faire connaître par le biais du site internet et par notre bulletin communal.

Voici les professionnels de la commune mis à l'honneur ce semestre :



## **LDF Aquitaine**

Adresse : 6, Sepeau Sud

**Tel** : 05 57 46 16 37

« La société LDF Aquitaine est spécialisée dans les recherches de fuites non-destructives, du faitage à la cave. Nous recherchons et inspectons les réseaux d'évacuations (Eaux Usées/Pluviale/Vannes). »



## **SARL CHEVRIER**

Adresse : 7, Landournerie

**Tel** : 05 57 69 03 14

06 83 13 32 66



L'équipe CHEVRIER TRAITEUR vous propose tous types de repas : Mariages, baptêmes, réceptions d'entreprises, banquets, ... mais aussi cocktails apéritifs, cocktails dinatoires, anniversaires, ... à domicile ou dans le lieu de votre choix.

Elle assure aussi le portage de repas à domicile ou en entreprise.



## Ambulances MANON

Adresse : 1 bis, Landournerie

**Tel : 05 57 69 17 76**

[ambulancesmanon@gmail.com](mailto:ambulancesmanon@gmail.com)

Installée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008 à Maransin, la Société Ambulances Manon est aujourd'hui composée d'une flotte de 4 véhicules (1 ambulance et 3 VSL) et d'une équipe qualifiée de 8 personnes, afin d'assurer les transports sanitaires sur prescription médicale (urgences, dialyses, chimiothérapies, radiothérapies, hospitalisations, consultations spécialisées, rééducation, ...) et également des gardes SAMU.



## Sandra RINGUET

SR Confection

Adresse : 6 le Roudier

**Tel : 06 60 35 59 98**

[sr33-ringuet@laposte.net](mailto:sr33-ringuet@laposte.net)

J'ai créé ma société, il y a un peu plus d'an maintenant, en tant que créatrice de sacs à main et accessoires. Mes créations sont vendues principalement grâce aux réseaux sociaux et par le « bouche à oreille ».

J'ai participé à l'effort « solidaire » lors de la confection des masques pour les aînés de Maransin lors du 1er confinement.



## Jérôme AUTIER

AJs informatique

Adresse : 41 le bourg

**Tel : 07 54 36 54 05**

[jerome@ajsinformatique.fr](mailto:jerome@ajsinformatique.fr)

AJs informatique propose du matériel reconditionné de qualité, performant et plus accessible financièrement ainsi que du neuf, du dépannage, de la maintenance, des conseils et tous services informatiques.

Une informatique économique et écologique